



CLASSIQUES
GARNIER

ZIMNOVITCH (Henri), « Présentation du numéro », *Entreprise & Société*, n° 6,
2019 – 2, p. 15-17

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-10785-9.p.0015](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-10785-9.p.0015)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2020. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

PRÉSENTATION DU NUMÉRO

Henri ZIMNOVITCH
Professeur au CNAM – LIRSA

Dans l'entretien « Grand Angle », qui ouvre ce numéro, Gérard Hirigoyen rapporte que « le plus beau cours qu'[il ait] reçu de sa scolarité universitaire et qui sans doute n'a pas été [...] étranger à [sa] vocation professorale » est un cours d'histoire de la pensée économique. On perçoit une trace de ce goût dans l'article magistral, qu'il a offert à la revue en accompagnement de son « Grand Angle », « Théorie et modélisation financières : antécédents et perspectives », C'est une réflexion historique sur la discipline universitaire de la finance que tout enseignant-chercheur appréciera pour sa profondeur. Le texte couvre la finance d'entreprise, la finance de marché dans son versant quantitatif et comportementaliste, la dimension éthique et environnementaliste, les questions de gouvernance et les aspects épistémologiques de la recherche. On voit les différentes pièces d'un puzzle s'assembler pour donner en une trentaine de pages lumineuses un schéma cohérent.

Pour des contraintes techniques, le dossier sur les entreprises familiales n'est pas dans ce numéro, il figurera dans le prochain. On peut d'autant plus le regretter qu'il s'agit d'un thème de recherche que Gérard Hirigoyen a marqué de son empreinte, comme on le vérifiera dans le prochain numéro puisqu'il est l'auteur d'un des articles de ce cahier à venir.

Le présent dossier porte sur « Entreprise et communs » (il avait fait l'objet d'un appel à communications dans le N° 4). Swann Bommier et Cécile Renouard qui l'ont dirigé sont les auteurs de *L'entreprise comme commun* dont Olivier Basso avait rendu compte dans le numéro précédent. L'introduction qu'ils ont rédigée présente les quatre articles composant

le dossier ; nous ne nous attarderons donc pas, ici, sur eux. En revanche, il nous paraît souhaitable de revenir sur certaines des ambiguïtés qui s'attachent à la notion de commun[s] (comme nous l'avions déjà montré dans les recensions de plusieurs ouvrages parus sur ce thème, voir N° 4). Il convient, en effet, de distinguer le concept de biens communs au sens des « Common Pool Resources » étudié par E. Ostrom, et celui, plus général, de « Bien commun », au sens philosophique, mis en avant par toute une lignée de grands penseurs (Aristote, Saint Thomas d'Aquin...). Ces différences sont perceptibles chez les contributeurs au présent dossier¹ :

- Les coordinateurs du dossier – Swann Bonnier et Cécile Renouard – adoptent, dans leur introduction, la position qu'ils avaient déjà présentée dans leur ouvrage, à savoir que l'entreprise peut être considérée comme un commun (au sens d'E. Ostrom) et qu'elle peut – ou qu'elle doit – se soucier de préserver les « biens communs mondiaux » qui « fondent notre écosystème et rendent possible la vie en société » (*op. cit.*, p 216).
- G. Giraud, dans son point de vue², a une posture comparable ; s'il distingue bien « les commons au sens d'E. Ostrom et le concept de *Bonum commune*, issu des diverses traditions substantialistes (aristotélécienne ou chrétienne) », il appelle à « les penser ensemble », affirmant « faire dialoguer ces deux points de vue devient nécessaire à la fois pour les éthiciens de l'intérêt général et pour les défenseurs des commons » (cf article).
- B. Coriat et N. Toro, dans leur étude de cas consacrée à l'entreprise malgache Nutrizaza, vont plus loin et, considérant que l'alimentation peut être considérée comme un « bien commun », ce noble objectif appelle un dispositif institutionnel *ad hoc* : « l'alimentation ne peut devenir un bien commun que si des dispositifs appropriés sont mis en place permettant l'accès aux biens alimentaires pour tous » (cf article).

1 Ces positions, du fait même de leur diversité, constituent des contributions au débat sur ces points délicats et susciteront – nous en sommes persuadé – commentaires et discussions. On notera déjà que le sous-titre du livre de Swann Bonnier et Cécile Renouard, *Au-delà de la RSE*, a donné lieu à une vive discussion au sein du comité de rédaction. La Revue s'en fera l'écho.

2 Tribune qui constitue une version actualisée de la préface que Gaël Giraud avait donnée pour l'ouvrage pré-cité de Swann Bonnier et Cécile Renouard (2018).

Le hasard des publications veut que deux livres qui viennent de sortir, l'un de l'économiste Piketty, l'autre d'un gestionnaire, Patrick Boisselier, abordent la question de l'idéologie. Nous en faisons la recension dans ce numéro et une conférence-débat sous l'égide de notre revue se tiendra le 13 février 2020 au CNAM entre André Comte-Sponville (qui avait fait l'objet du Grand Angle de notre N° 2) et Thomas Piketty sur le thème « Capitalisme et justice ».

Comme le prévoient les règles de gouvernance de la revue, c'est un nouveau rédacteur en chef, Jérôme Méric, qui aura la responsabilité du prochain numéro ; il sera assisté par des comités dont la composition sera renouvelée pour un tiers. La nouvelle équipe aura sans doute à procéder à un bilan des trois ans qui viennent de s'écouler afin d'élaborer son programme d'action. En guise de conclusion, nous nous permettons quelques suggestions pour améliorer le processus qui conduit les soumissions jusqu'à leur éventuelle publication. Outre une bonne maîtrise du logiciel permettant le suivi des textes, il conviendrait de revoir le processus pro-actif tel qu'il avait été imaginé avec séminaire de pré-publication et préciser la fonction du « correspondant-référent ». Certes, cette démarche assure une excellence de qualité, mais elle est lourde. Plutôt que des séminaires *ex-post* la réception des propositions, on pourrait organiser des séminaires *ex-ante*, en amont de l'appel à communications. À l'instar de ce qui se fait dans d'autres revues, ces événements pourraient être adossés à une association savante. Facile à dire mais entreprendre est un art d'exécution.